

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DE GIRONDE M11F/G Saison 2024/2025

Art 1 : Généralités

Nom de l'épreuve	Championnat départemental M11
Catégorie	M11(F/G)
Abréviation	En première Phase M11 PA, PB, PC, En seconde Phase M11 Expert, Or, Argent et Bronze
Forme de jeu	2x2
Genre	Mixte
Référent commission CDVB33	Bonnin Stéphane

Art 2 : Révisions du document

Révision	Description	Date
Version 1	Création	25/08/2024

Art 3 : Participation des GSA

L'ensemble des GSA appartenant au CDVB33, au territoire Girondin, ainsi que les clubs des départements limitrophes ne disposant pas de championnat dans cette catégorie d'âge.

Art 4 : licences des Joueurs(ses)

Type de licence autorisée	Compétition extension Volley
Type de licence de mutation autorisée	Nationale régionale et exceptionnelle
<u>Catégories autorisées</u>	
M11	Oui
M9	Après arbitrage de la CSDJ (Commission Sportive Départementale Jeune)
M7	Après arbitrage de la CSDJ et simple surclassement
M13 création	Après arbitrage de la CSDJ

Art 5 : Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrites sur feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs(es) mutées	Illimité
Nombre maximum de joueurs(es) étrangers	Illimité
Nombre maximum de joueurs dans le collectif	5 / équipes
Nombre maximum de joueurs qualifiés dans la compétition	Illimité

Il est fortement recommandé d'avoir au minimum 3 jeunes par équipe.

Une composition d'équipe sera donnée à la CSDJ en début de chaque phase.

Un joueur est considéré comme joueur de niveau A/B/C/D à partir du moment où il aura participé à 2 journées du championnat dans la catégorie.

Un joueur évoluant dans le niveau groupe A et/ou B de la compétition, ne peut jouer et compléter une équipe du niveau C ET D.

Art 6 : Calendrier

Tournois Open	Il y aura jusqu'à 2 Tournois Open
Phase 1	De Octobre au vacances de Noel
Phase 2	De Janvier à Mai

Art 7 : Formules Sportive

Tournois Open	La Formule sera adaptée aux nombres d'équipes participantes à ce Tournoi, autant au niveau du nombre de poules qu'au nombre de points à jouer.
Phase 1	Sur la première phase, le championnat se fait sur 3 journées. Sur les 2 premières, répartition des équipes en deux niveaux de pratique. La 3ème servira à faire des matchs de qualification pour les niveaux de pratique de seconde phase.
Phase 2	Sur la seconde phase, le championnat se fait sur 5 journées. Cette phase sera mise à jour en décembre en fonction du nombre d'équipes engagées. Une 6è journée servira à faire un classement par genre. La première (voir les premières) équipe par genre sera qualifiée pour les Finales Régionales Proxy.

Seuls les matchs programmés sur la journée seront joués.

Art 8 : règle de jeu

Les règles du jeu 6x6 s'appliquent sauf pour les points suivants :

- ✓ Les équipes sont composées de 2 à 5 joueurs(euses) dont 2 évoluent sur le terrain.
- ✓ Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent. Limitation de 3 services consécutifs maximum par joueur(euse). Le service passe ensuite au 2^{ème} joueur et ainsi de suite.
Un joueur ayant servi, ne pourra remplacer le joueur qui le suivra au service, afin d'éviter qu'un même joueur(euse) ne serve deux fois consécutivement.
- ✓ Le nombre de remplacement est illimité. Ces remplacements sont libres. Au moins un échange de jeu doit avoir lieu avant de pouvoir rentrer en jeu à nouveau.
- ✓ Sur la seconde phase, sur le niveau le plus élevé, limitation à 4 changements par set.
- ✓ Chaque équipe dispose de 1 temps mort de 30 secondes par set.

Art 9 : Terrain, aire de jeu et hauteur de filet

Une journée de championnat se déroulera dans une salle disposant de 3 terrains adultes minimum, afin de pouvoir mettre en place 6 terrains pour M11 :

- Terrain et aire de jeu :
 - Phase 1 : Terrain 4.5x9 m avec une Aire (pour 2 terrains) 10x14 m
 - Phase 2 : identique à la phase 1, cependant il y aura un double marquage sur 2 terrains sur lesquels évoluera la poule Expert (Terrain 4.5x10 m avec une Aire, pour 2 terrains, de 9x16 m)
- Hauteur de filet : 1m95

Art 10 : Ballons

Type de ballon autorisé	200 - 220 g Molten, Mikasa ou Kipsta voir article 15 RGS
GSA devant fournir les ballons	GSA qui accueille la journée de championnat
Nombre de ballons à disposition pour échauffement	1 par équipe
Nombre de ballons par rencontre	1 par terrain

Art 11 : Feuille de match

La feuille de match doit être remplie en amont des matchs par chaque GSA présents sur le plateau. Seule la licence « compétition Extension volley-ball » permet l'inscription du joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneurs, entraîneurs adjoints) doivent être titulaire d'une licence encadrement extension éducateur, arbitre, ou soignant correspondante à la fonction exercée.

Les entraîneurs de chaque équipe doivent signer la feuille de match.

Les entraîneurs devront disposer de toutes les licences pour pouvoir les présenter si besoin.

Art 12 : Communication des résultats

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	Responsable de la catégorie ou le GSA Organisateur en son absent
Envoi de la FDM	Au plus tard pour le mardi suivant le plateau
Saisie sur site FFVB	Responsable de la catégorie Stéphane Bonnin
Envoyer par mail (scan ou photo) la feuille de Match à l'adresse mail suivante : sportivejeunes.volley33@gmail.com , préciser un objet clair du type : M11 FdM - date.	

Art 13 : Arbitrage

Afin de mettre en place la découverte et l'apprentissage du rôle de l'arbitre, de l'arbitrage et la connaissance des règles du jeu, chaque équipe pourra venir avec un jeune d'une catégorie supérieure.

Le GSA qui accueille le plateau fournira une personne pour les superviser.

Les arbitres devront se présenter en même temps que leur équipe.

En amont des rencontres, ils rempliront la feuille de plateau en apposant Nom, Numéro de Licence et signature dans les cadres réservés à cet effet. Une gratification sera accordée par le Comité en fin de saison.

Art 14 : Forfait et Equipe Incomplète

Toute équipe ne se présentant pas au match sera déclarée forfait, le match ne sera pas rejoué.

Les équipes engagées doivent obligatoirement prévenir de leur absence au plus tard le jeudi précédent le plateau.

Si une équipe est forfait sur 2 plateaux, l'ensemble des résultats de cette équipe ne pourra pas être comptabilisé.

Dans la mesure où une équipe ne se présente qu'avec 1 joueur, elle ne pourra pas jouer le match et le résultat sera un match perdu. Cette possibilité ne pourra se présenter qu'une fois par phase de championnat. L'équipe pourra être complétée par un joueur d'un autre GSA, les résultats obtenus

seront alors comptabilisés comme une rencontre perdue et non comme forfait. De ce fait, la victoire de l'équipe complétée ne sera pas considérée comme gain du match.

Art 15 : Classement

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes dans chaque poule

Match en 2 sets gagnant

Rencontre gagnée 2/0	4 points
Rencontre gagnée 2/1	3 points
Rencontre perdu 1/2	2 points
Rencontre perdu 0/2	1 point
Forfait averti (jeudi 20 h)	0 point
Forfait non averti	-1 point

Match en 1 set gagnant

Rencontre gagnée 1/0	2 points
Rencontre perdu 0/1	1 points
Forfait averti (jeudi 20 h)	0 point
Forfait non averti	-1 point

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés
2. Nombre de victoires
3. Résultats directs entre les deux équipes (nombre de points obtenus au classement général par chacune des équipes)
4. Quotient du nombre de sets gagnés et du nombre de sets perdus
5. Quotient du nombre de points gagnés et du nombre de points perdus

Le premier du classement sera déclaré vainqueur de la compétition.

Seuls les Clubs Girondins peuvent prétendre au titre de Champion de Gironde.

Un classement par genre sera effectué et déterminera les Championnes M11 et Champions M11 de Gironde.

Art 16 : Contacts

Responsable de la Catégorie M11 :

Bonnin Stéphane sportivejeunes.volley33@gmail.com 06 19 79 22 54

Responsable de la Sportive Jeune :

Bonnin Stéphane sportivejeunes.volley33@gmail.com 06 19 79 22 54

Secrétariat Comité :

contact@volley-gironde.fr 05 56 52 83 12